

Paris, le 17 décembre 2018

## Communiqué de presse

### Santé au travail : vers une meilleure prise en compte de la poly-exposition

**De par leurs métiers, les travailleurs sont susceptibles d'être exposés à de multiples facteurs de risques sanitaires. La question de la poly-exposition représente un défi majeur pour l'ensemble des acteurs de la sécurité sanitaire et de la prévention en matière de santé au travail. Dans le cadre du Plan Santé au Travail 2016-2020, est publié ce jour un état des lieux des actions menées par les principaux acteurs sur la question de la poly-exposition en France et à l'international. Ces travaux ont permis de définir l'état des connaissances et les enjeux autour de cette problématique.**

Tout au long de leur carrière professionnelle, les travailleurs sont exposés simultanément à des nuisances chimiques, biologiques ou physiques par différentes voies telles que l'inhalation, l'ingestion ou encore par voie cutanée. Ces expositions, associées à des facteurs de risques psychosociaux liés aux problématiques d'organisation et de management du travail, peuvent favoriser la survenue de pathologies à court ou à long terme et accentuer la pénibilité au travail.

Les facteurs professionnels susceptibles d'augmenter les risques pour la santé sont fréquemment étudiés de façon séparée les uns des autres et les approches actuelles intègrent peu cette problématique de poly-exposition qui représente cependant la réalité des situations professionnelles.

Dans le cadre du troisième Plan Santé au Travail (PST3) adopté fin 2015 par le ministère du travail, une action spécifique vise l'amélioration de la prise en compte de la poly-exposition ainsi que l'identification de certaines filières professionnelles particulièrement exposées aux risques cumulés. A ce titre, un premier état des lieux recense les principales actions conduites dans ce domaine au niveau institutionnel en France et dans d'autres pays en Europe et en Amérique du Nord.

Cette étude a consisté à collecter et analyser les études, pratiques et orientations disponibles sur la question de la poly-exposition. Elle souligne que les travaux et les actions les plus avancés dans le domaine portent sur les expositions aux substances chimiques mais la connaissance des travailleurs sur ces risques reste insuffisante. Concernant les autres facteurs de risques tels que les facteurs physiques ou biologiques, l'analyse reflète le faible investissement sur ces sujets. D'autre part, les travaux sur les contraintes organisationnelles et psychosociales sont en plein développement. L'enquête recense également quelques outils de prévention ainsi que des actions d'information et de formation mises en place pour mieux prendre en compte les aspects de poly-exposition.

Cet état des lieux permet de dégager des premiers enseignements en vue d'identifier dans une seconde phase d'analyse, des filières professionnelles particulièrement exposées aux risques cumulés et plus globalement de favoriser une meilleure prise en compte de la poly-exposition dans l'évaluation et la prévention des risques en milieu professionnel.

**Le Plan Santé au Travail (PST3)** définit les orientations du gouvernement en matière de santé au travail pour la période de 2016 à 2020. L'action 1.11, qui concerne la question de la poly-exposition, est mise en œuvre par plusieurs partenaires dont l'Agence nationale de l'amélioration des conditions de travail (Anact), l'Agence nationale de sécurité sanitaire alimentation, environnement, travail (Anses), la Caisse nationale de l'assurance maladie (Cnam), la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), la direction générale du travail (DGT), la direction générale de la prévention des risques (DGPR), la direction générale de la santé (DGS), l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) et Santé Publique France (SPF).

---

**Contacts presse:**

**DGT** : 01 44 3826 75 - [Clementine.negro@travail.gouv.fr](mailto:Clementine.negro@travail.gouv.fr)

**Anses** : 01 49 77 13 77 / 22 26 - [presse@anses.fr](mailto:presse@anses.fr)

**Anact**: 04 72 56 13 38 - [c.guibbert@anact.fr](mailto:c.guibbert@anact.fr)

**Dares** : 01 44 38 23 15 - [hadrien.baer@travail.gouv.fr](mailto:hadrien.baer@travail.gouv.fr)

**INRS**: 01 40 44 14 40 - [marieeva.planchard@inrs.fr](mailto:marieeva.planchard@inrs.fr)